

Compte rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale Lundi 1^{er} avril 2019 - DIJON

Présents : AUBER Frédéric, BELLENGER Sandrine, BENEY Laurent, BIICHLE Sabeha, BONNET Clémence, BRETILLON Lionel, CRINI Nadia, DELAGE-MOURROUX Régis, DUBIED Morgane, DUBREZ Laurence, FABBRI Olivier, FARA Emmanuel, GIRARD Corine, HEYDEL Jean-Marie, LLANES Catherine, MALABAD Abdoulaye Mahamat, MARTIN Alain, MICHEAU Olivier, MORET Florian, NICKLAUS Sophie, PERRUCHE Sylvain, PETERSCHMITT Yvan, PETIT Jean-Michel, PETIT Sandrine, POIRIER Gabriel, POULIN-CHARRONNAT Bénédicte, PRETET Jean-Luc, PUJA Hélène, QUILES Adrien, RAOUL Francis, RIGAUD Thierry, SAVARY Stéphane, SCHNYDER Johann, WENDEHENNE David, ZELLER Marianne

Excusés : BERNARD Nadine, BLOUIN Manuel, CAYOT Philippe, COUCHOUD Charlotte, DELAUNAY Stéphane, GUENARD Sophie, HELFENSTEIN Fabrice, HERBEIN Georges, LE SIGNOR Christine, MARTON Chrystel, MOUROT Laurent, VANARDOIS Jonas.

Secrétaires : Corinne AQUILINA, Laure MARSZALEK

Ouverture de la séance par Thierry RIGAUD, Directeur de l'ED : 14h00.

1 – Accueil des nouveaux élus doctorants au conseil

- Seulement 14% de participation aux élections dû certainement au problème d'adresse mail. Les informations concernant le vote électronique ont été envoyées sur l'adresse « ubfc.fr » très rarement utilisée par les doctorants.
- Nouveau doctorants élus du conseil :
Titulaires : BONNET Clémence (CAPS Dijon), DUBIED Morgane (Biogéosciences Dijon), MALABAD Abdoulaye Mahamat (Chrono-environnement Besançon), MARTON Chrystel (RHG Besançon).
Suppléants : COUCHOUD Charlotte (Chrono-environnement Besançon), MORET Florian (Bioécologie Dijon), POIRIER Gabriel (CAPS Dijon), VANARDOIS Jonas (Chrono-environnement Besançon).

2 – Bilan de l'examen des dépôts de sujets de thèse

- Contrats Doctoraux :



- Un dossier déposé hors délai (laboratoire Bioperoxil) : proposition du retrait par Monsieur Rigaud? La totalité du conseil vote oui.
- Un dossier en sur encadrement (C. Garrido) : proposition du retrait par Monsieur Rigaud, l'ensemble du conseil valide cette proposition.
- Dossier du laboratoire RHG : la co-encadrante non HDR du sujet a obtenu un financement « Universitaire » l'année dernière. Doit-on retirer le sujet ? La clause d'impossibilité de dépôt d'un sujet dans les deux ans après en avoir déjà obtenu un n'est proposée que pour les directeurs de thèse HDR. Donc, le sujet n'est pas retiré.
Cependant, le conseil se prononce pour que ce point soit amendé dans le règlement intérieur. A partir de l'an prochain, la règle de carence de deux ans sera étendue au « co-directeur **NON HDR** » ?
- Un dossier pose question : le sujet est bon mais il existerait un problème relationnel entre le porteur de projet et son doctorant actuellement en thèse. La majorité du conseil préconise que le directeur soit rencontré par Monsieur Rigaud et cela n'empêche en rien la validation de son sujet.

- SUJET I-SITE :

Un seul candidat (M. White – CAPS Dijon) : le conseil donne son accord.

- SUJET FRM :

Un seul candidat (M. Delva – LNC Dijon) : le conseil donne son accord.

Répartition des contrats doctoraux :

17 à l'UB (+1 que l'an dernier)

9 à l'UFC (+1 que l'an dernier)

Propositions pour l'année prochaine (2020) :

	SOLUTION 1	SOLUTION 2
Santé	7 bourses UB / 5 bourses UFC	8 bourses UB / 5 bourses UFC
Environnements	9 bourses UB / 3 bourses UFC	9 bourses UB / 4 bourses UFC
	+ 1 bourse flottante pour chaque site	

Vote du conseil : - 19 membres pour la solution 1
 - 18 membres pour la solution 2

La solution 1 l'emporte.

3 – Examen d'une proposition de Catherine Paul au sujet de la formation « expérimentation animale »



Actuellement, 10 places sont offertes à l'ED pour les doctorants. Madame Paul propose d'ouvrir des places supplémentaires payantes.

En 2019, il y a eu 4 demandes supplémentaires moyennant 350€ par doctorant.

En 2020 : proposition d'inscriptions supplémentaires pour 450€ par personne : l'ED propose de prendre en charge 5 places supplémentaires à ses frais.

Certains membres du conseil demandent si cette formation peut être accessible dès la 2^{ème} année de thèse ? (Actuellement accessible en 3^{ème} année). La réponse est toujours la même : étant donné la forte demande pour cette formation, il faut un critère de sélection, et l'année de thèse en est un. Les doctorants avant leur 3^{ème} année effectuent leurs expériences sous le couvert d'un titulaire de cette capacité. Le but de former des doctorants en 3^{ème} année est qu'ils soient autonomes lorsqu'ils quittent leur laboratoire après leur thèse.

4 – Informations diverses

- Evolution du dispositif JCE vers un dispositif ICE dont le but est de faire émerger de jeunes entreprises innovantes.
Le jury sera indépendant de l'ED.
- Le Forum des Jeunes Chercheurs se déroulera les 13 et 14 juin 2019 à Dijon.
- Point sur les référents de thèse 2019 : en attente car plus de nombre d'inscrits en 1^{ère} année que les années précédentes.
L'entretien deviendra obligatoire l'année prochaine pour pouvoir se réinscrire à l'ED.
- Pas de hausse des frais d'inscription pour les doctorants étrangers hors Europe.

Clôture du Conseil par Thierry RIGAUD à 17h30.